

# Coopération au développement avec Afrique du Sud

2003/0245(COD) - 31/03/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Nelly MAES (Verts/ALE, B) sur la coopération au développement avec l'Afrique du Sud, la Plénière a finalement modifié l'approche de sa commission au fond, à la suite de l'intervention de M. Poul Nielson (membre de la Commission) sur certains amendements du Parlement européen. Ainsi, un amendement (am. 3) a été retiré (ce dernier visait à demander qu'il soit dûment tenu compte de la position du Parlement européen lors des propositions de poursuite de la coopération au développement avec l'Afrique du Sud et de la renégociation de l'accord de commerce, de développement et de coopération à conclure avec ce pays). Un autre amendement (am. 2) visant à demander le renforcement de la participation des femmes à tous les niveaux des projets, principalement au niveau de la gestion, de la mise en oeuvre et de l'évaluation, a été remplacé par un nouvel amendement approuvé par 3 groupes politiques (Verts/ALE, PSE et PPE-DE). Cet amendement vise notamment à demander que tous les programmes axés sur la lutte contre la pauvreté tiennent compte des besoins des communautés défavorisées et intègrent les dimensions environnementales et de genre et favorisent le renforcement de la participation des femmes à tous les niveaux de la politique, de la programmation et de la mise en oeuvre des projets. La Plénière demande en outre que ces programmes accordent une attention particulière au renforcement des structures institutionnelles. Enfin, le Parlement, comme sa commission au fond, demande que l'examen à mi-parcours du programme contienne des propositions en vue d'améliorer la mise en oeuvre de la coopération avec l'Afrique du Sud, propositions dont certaines figuraient déjà dans l'évaluation de la stratégie par pays de 2002 et avaient été prises en compte dans le programme indicatif 2003-2005. Parmi ces propositions figurent à nouveau la prise en compte de la dimension de genre à tous les stades de la programmation et de l'exécution des projets mais aussi des propositions de rationalisation des procédures administratives et des critères d'évaluation des projets ainsi que la clarification des conditions d'octroi des crédits du PERD pour des programmes régionaux.